



39EME CHAMPIONNATS D'AFRIQUE DE JUDO TUNIS 2018-FEDERATION TUNISIENE DE JUDO

Individuel : 12-14 Avril 2018

Équipes : 15 avril 2018

REGLEMENTATION DE LA COMPETITION



39eme Championnats d'Afrique de Judo



Chers Amis du Judo,

Après la brillante organisation du Grand Prix de Judo qui s'est tenu à Tunis du 18 au 21 janvier 2018, je reste convaincu que nos championnats d'Afrique seront une grande fête festive africaine.

Cet évènement majeur continental, qui certainement regroupera les meilleurs athlètes africains, constituera indéniablement une étape importante de préparation pour les prochaines compétitions qualificatives pour les Jeux Olympiques de Tokyo de 2020.

La Tunisie représente une plateforme appréciable de développement du judo en Afrique. Je saisis cette opportunité pour exprimer mes meilleurs compliments de remerciements à la Fédération de Judo pour leurs efforts forts méritoires pour faire de notre sport un outil de développement et un élément à part entière de promotion de valeurs et des idéaux Olympiques.

Je souhaite une pleine réussite aux organisateurs et à nos athlètes qui demeurent au centre de nos préoccupations et priorités.

President African Judo Union

Habib SISSOKO



Au nom de la Fédération Tunisienne de Judo, je souhaite la bienvenue à tous les invités et participants au Championnat de Judo Africain Senior 2018 à Tunis.

Je vous souhaite à tous un merveilleux séjour à Tunis et bonne chance pour tous les judokas.

Président de la Fédération Tunisienne de Judo

Hachicha Skander



39eme Championnats d'Afrique de Judo

PROGRAMME

Horaires	PROGRAMME	Lieu
Mardi, 10 avril		
14:00 - 20:00	Accréditation, Modalités financières	EL MOURADI HOTEL
Mercredi 11 Avril		
10:00 - 13:00	Accréditation, Modalités financières - Accréditation des médias	EL MOURADI HOTEL
10:00 - 13:00	Réunion technique Examen de katas	EL MOURADI HOTEL
16:00	Tirage au sort (Compétitions individuelles)	EL MOURADI HOTEL
	Conférence de presse	EL MOURADI HOTEL
17:00 - 18:30	Réunion des arbitres	EL MOURADI HOTEL
18:30 - 19:00	Pesée non officielle/Contrôle des judogis et dossards	EL MOURADI HOTEL
19:00 - 19:30	Pesée officielle messieurs :-90/ -100 / +100 kg dames: -70 / -78/ +78 kg	EL MOURADI HOTEL
Jeudi 12 avril, jour de compétition 1 - Individuel		
Dames : -70/ -78 / +78 kg, Messieurs : 90 / -100 / +100 kg		
9:00	Eliminatoires	Palais des Sportif el Menzah
	Championnat d'Afrique Katas : Nage-No-Kata	Palais des Sportif el Menzah
16:00	Cérémonie d'ouverture	Palais des Sportif el Menzah
16:30	Bloc Finale	Palais des Sportif el Menzah
18:30 - 19:00	Pesée non officielle/Contrôle des judogis et dossards	EL MOURADI HOTEL
19:00 - 19:30	Pesée officielle Dames : -57/ -63 kg, Messieurs : -81 / -73 / -66 kg	EL MOURADI HOTEL
Vendredi, 13 avril Jour de compétition 2 - Individuel		
Dames : -57/-63 kg, Messieurs : -81/ -73 / -66 kg		
9:00	Eliminatoires	Palais des Sportif el Menzah
	Katame-No-Kata	Palais des Sportif el Menzah
16:00	Bloc Finale	Palais des Sportif el Menzah
18:30 - 19:00	Pesée non officielle/Contrôle des judogis et dossards	EL MOURADI HOTEL
19 - 19:30	Pesée officielle Dames : -48/-52 kg and open, Messieurs : -60 kg and open	EL MOURADI HOTEL
Samedi, 14 avril Jour de compétition 3 - Individuel		
Dames : -48/-52 kg and Open, Messieurs : -60 kg and Open		
9:00	Eliminatoires	Palais des Sportif el Menzah



39eme Championnats d'Afrique de Judo

	Kime-No-Kata	Palais des Sportif el Menzah
16:00	Bloc Finale	Palais des Sportif el Menzah
	Tirage au sort compétition par équipes	Palais des Sportif el Menzah
18:30 - 19:00	Pesée non officielle/Contrôle des judogis et dossards « Equipes »	
19:00 - 19:30	Pesée officielle « équipes »	EL MOURADI HOTEL
Dimanche, 15 Avril jour de compétition, 3 équipes -		
Compétition par équipes mixtes <u>Catégories de poids :</u> Dame : -57kg, -70kg, +70kg Messieurs : -73kg, -90kg, +90kg		
9:00	Eliminatoires, repêchage, SF	Palais des Sportif el Menzah
	JU-No-Kata	Palais des Sportif el Menzah
16:00	Bloc Finale	Palais des Sportif el Menzah
Lundi, le 16 Avril		
Toute la journée	Départ des délégations	Hôtels officiels

Attention : Le programme est provisoire. Les horaires des compétitions peuvent être modifiés selon le nombre total d'entrées ou du programme TV.

PLACE DE LA CONCURRENCE

PALAIS Sportif el Menzah Tunisie



ORGANISATEUR

FEDERATION TUNISIENNE DE JUDO

Email : Federation Tunisiene De Judo
B.P 326 EI MENZAH 1 - 1004 Tunis

african2018@gmail.com

Contact d'Urgence : M. GHODBENI SAMIR
Tel: 0021699074109



39eme Championnats d'Afrique de Judo

PARTICIPATION

NATIONALITE

Ces Championnats d'Afrique sont ouverts à toutes les fédérations membres de l'Union Africaine de Judo (U.A.J.). Les compétiteurs doivent être de la même nationalité que le pays, qui les inscrit. Les compétiteurs ayant une double nationalité ne pourront représenter qu'1 seul pays.

Après avoir représenté un pays aux Jeux olympiques, dans les jeux continentaux ou régionaux ou dans les Championnats régionaux ou mondiaux, reconnus par l'U.A.J, elle/il ne peut représenter un autre pays que si elle/il remplit les conditions suivantes : Quand un compétiteur veut changer de nationalité, elle/il doit attendre 3 ans avant qu'elle/il puisse représenter le nouveau pays, à moins que les deux pays concernés (l'ancien et le nouveau pays) soient d'accord pour autoriser le changement de nationalité avec approbation de la FIJ (voir chapitre 1.9, DORS FIJ).
Important : Entrée pour le nouveau pays n'est possible qu'après l'approbation de la FIJ.

AGE

Les athlètes doivent être âgés d'au moins 15 ans (nés en 2003 et avant)

INSCRIPTION

INSCRIPTION JUDOBASE

Tous les participants et les délégués doivent être en possession d'une carte d'identité de la FIJ et inscrits dans le système d'enregistrement de la FIJ (**JUDOBASE**) : <https://admin.judobase.org/> **au plus tard le 2 avril 2018.**

Après la date limite des inscriptions (inscriptions tardives, remplacements) sont exclusivement traitées pendant l'accréditation selon les règles suivantes :

	Pas de carte d'identité officielle de la FIJ	L'entrée tardive Carte d'identité officielle de la FIJ: Oui	Le remplacement Carte d'identité officielle de la FIJ : Oui
Les athlètes	• Pas d'entrée possible • Pas de remplacement possible	Lettre + 30€	Lettre + 0€
D'autres délégués (Chef de délégation, entraîneurs, ...)		Lettre + 30€	Lettre + 0€

Veuillez noter :

- Après la date limite d'inscription, des remplacements ou des ajouts peuvent uniquement être effectués sur place lors de l'accréditation, présenter une lettre d'autorisation signée et tamponnée de la fédération nationale.
- Les personnes, qui sont sanctionnées par leur fédération, ne peuvent être considérées comme entrées tardives ou de remplacements.
- Les personnes n'ayant pas de carte de membre de la FIJ peuvent uniquement être saisies sur place, si la carte de membre de la FIJ a été commandée avant la fin de date limite d'accréditation.
- Des pénalités mentionnées ci-dessus doivent être payés en espèces sur place.



39eme Championnats d'Afrique de Judo

FRAIS DE PARTICIPATION

INDIVIDUELLE

Les fédérations doivent s'acquitter du droit de participation de **100 dollars** par participant concurrent (en fonction de leur entrée numérique) Le jour de l'accréditation UAJ.

EQUIPES

Il n'y a pas de frais d'inscription pour les équipes qui participent à l'épreuve par équipe.

DATES LIMITES

Inscription numérique & Team Inscription (Formulaire 1) :	10 mars 2018
Droit d'entrée de paiement :	25 mars 2018
Formulaire de demande de visa (Formulaire 6) :	25 Mars 2018
Réservation hôtel (formulaire 3) et paiement :	25 Mars 2018
Informations de voyage (formulaire 4) :	Le 02 Avril 2018
JUDOBASE l'inscription :	Le 02 Avril 2018

L'ACCRÉDITATION

Le temps et le lieu pour l'enregistrement sont précisés dans le programme. Les Fédérations doivent arriver à l'enregistrement dans les délais prévus. Un maximum de 2 représentants par fédération nationale est admis dans la salle d'accréditation.

L'ACCREDITATION

Une liste de tous les compétiteurs inscrits est générée par le système JUDOBASE, Le chef de délégation confirmera la liste définitive, avec les noms corrects, les catégories exactes et le classement sur la World Ranking List. La liste des engagés est confirmée avec l'officiel de l'UAJ. Aucune inscription ne sera acceptée après la fin du contrôle des nations.

LE CONTROLE DE LA NATIONALITE

Le **passport** ou copie du passeport (au cas où les compétiteurs sont encore en voyage) ou une pièce d'identité officielle avec photo des compétiteurs sera demandée par l'officiel de l'UAJ pour vérifier la nationalité et l'âge des compétiteurs. Les Athlète ne doivent pas être présents au contrôle des nationalités.

FINANCES DE L'UAJ

Les fédérations doivent être en règle avec les cotisations annuelles et 'autres obligations financières à l'UAJ. Les frais de participation par compétiteur doivent être payés à l'UAJ. Afin de prendre part à la compétition toute fédération nationale devrait avoir réglé les paiements nécessaires à l'organisateur et à l'UAJ.

Au cas où il y a eu paiement en trop, ou les athlètes ne sont pas arrivés pour des raisons valables, du trésorier de l'UAJ transfèrera cette différence au compte de la Fédération concernée.

LES FINANCES DE L'ORGANISATEUR



39eme Championnats d'Afrique de Judo

L'Organisateur vérifie que tous les paiements pour l'hébergement à hôtel ont été réglés. Toutes les factures en attente avec l'organisateur doivent être réglées. La date de départ, l'heure, le nombre de personnes et les détails de voyage des délégations sont également confirmés à ce stade. Un nom et un numéro de contact pour chaque délégation devraient être donnés. Les délégations dont la situation financière a été réglée au préalable peuvent utiliser la voie rapide.

CONTROL DU DRAPEAU ET HYMNE NATIONAL

Le chef de délégation confirme le drapeau et l'hymne national, qui sera utilisé pour la cérémonie de remise des médailles.

Les cartes d'accréditation sont remises aux équipes après avoir terminé l'ensemble de la procédure d'accréditation. Les cartes d'accréditation de l'UAJ, pour les Championnats d'Afrique doivent être présentées à la pesée officielle et avant chaque combat.

DUREE DES COMBATS

Durée du combat : Dames **4 minutes et Golden Score sans limite de temps.**

Durée du combat : Messieurs **4 minutes et Golden Score sans limite de temps.**

INFORMATIONS TECHNIQUES - CAS INDIVIDUELS

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

Chaque délégation peut inscrire un maximum de 9 athlètes au total pour les hommes et 9 athlètes au total pour les femmes. Dans chaque catégorie de poids des hommes ou femmes un maximum de 2 athlètes peut être saisi. Le nombre maximal d'athlètes par délégation est 18.

FORMULE DE COMPETITION

La compétition aura lieu avec **le système de repêchage quart de finale.**

CATEGORIES DE POIDS

Dames : -48, -52, -57, -63, -70, -78, +78 kg

Messieurs : -60, -66, -73, -81, -90, -100, +100 kg

PESEE

La pesée a lieu le jour avant la compétition pour la catégorie concernée. Les balances officiels sont disponibles toute la journée pour le contrôle du poids non officiel.

Les heures exactes et le lieu de pesée peuvent être trouvés dans le programme. Le poids des compétiteurs doit être compris dans la catégorie dans laquelle ils sont inscrits

Les athlètes :

- Se présentant après la fermeture de la pesée, ne peuvent pas participer à la compétition.
- Ne peuvent se présenter qu'une seule fois sur la balance lors de la pesée officielle.
- Doivent présenter leur **accréditation de l'UAJ et passeport** ou une pièce d'identité officielle avec photo à la pesée officielle.



39eme Championnats d'Afrique de Judo

Les contrôles de poids aléatoires se déroulent selon les mêmes règles que pour la pesée officielle, ils peuvent être organisés avant le premier combat de la compétition de la matinée. Le poids de l'athlète ne peut être supérieur de 5% (sans Judogi) à la limite officielle de poids maximum de la catégorie

TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu avant le premier jour de compétition après l'accréditation. L'heure et le lieu sont indiqués dans le programme.

Le top 8 parmi Les athlètes inscrits dans chaque catégorie de poids sera classé en fonction de la World Ranking List de la FIJ.

Avant le tirage au sort des listes de chaque catégorie sont accrochés dans le couloir à l'extérieur de la salle de tirage. Chaque chef de délégation est chargé de vérifier que tous les concurrents sont inscrits sur ces listes et qu'ils sont dans la bonne catégorie et avec la bonne position du World Ranking List de la FIJ. Aucune correction ne pourra être effectuée après le tirage.

Au moins un délégué de chaque fédération nationale doit assister au tirage. Après l'achèvement du tirage, une copie de tirage sera fournie à chaque délégation.

CEREMONIE DE REMISE DE MEDAILLE

L'organisateur doit fournir un certificat de participation pour chaque compétiteur (remis au chef de délégation), des médailles, des fleurs et des diplômes, qui seront remis à la cérémonie de remises des médailles :

- Première place : Médaille d'or, des fleurs et le diplôme
- Deuxième place : Médaille d'argent, des fleurs et le diplôme
- Deux troisièmes places : Médailles de Bronze, des fleurs et le diplôme

CONTROLE ANTIDOPAGE

Le contrôle anti-dopage sera effectué selon le manuel médical de l'UAJ et inclura dans chaque catégorie, le vainqueur de la catégorie plus un des trois autres médaillés.

Les concurrents doivent se présenter au poste de contrôle du dopage au plus tard 60 min après avoir signé le formulaire de notification, par écrit par le médecin mandaté par l'UAJ, il doit suivre les indications menant à la station de contrôle. Durant cette période de 60 minutes, les athlètes sont autorisés à prendre part à la cérémonie de remise de médailles et à remplir leurs engagements de presse. Ils seront constamment accompagnés par un accompagnateur officiel de l'organisation à partir du moment où ils reçoivent leur avis jusqu'à ce qu'ils arrivent à la station de contrôle du dopage. Une personne de leur choix (médecin d'équipe, entraîneur, entraîneur en chef de délégation ...) peut les accompagner. Le tirage au sort est effectué pendant la compétition avant le début des finales.

DETAILS TECHNIQUES - COMPETITION PAR EQUIPE

COMPOSITION DES ÉQUIPES

Chaque équipe sera constituée d'un maximum de 6 (six) athlètes (3 dames et 3 messieurs) avec la possibilité d'avoir jusqu'à 6 (six) réservistes (3 dames et 3 messieurs).

Une équipe doit comporter un minimum de 4 athlètes.

Un total de 12 (douze) athlètes peut être inscrit par équipe avec un maximum de 2 (deux) par catégorie de poids.



39eme Championnats d'Afrique de Judo

CATEGORIES DE POIDS

Femmes : -57, -70, +70 kg

Hommes : -73, -90, +90 kg

Le poids des compétiteurs doit s'inscrire dans la catégorie dans laquelle ils sont inscrits. Cependant, ils peuvent concourir dans la catégorie immédiatement supérieure à leur propre catégorie. Les combats par équipe se dérouleront de la plus légère catégorie de poids à la plus lourde.

FORMULE DE LA COMPETITION

La compétition se déroulera selon le **système du repêchage quart de finale**.

PESEE

La pesée a lieu le **samedi** (heure et lieu voir le programme). Les balances officiels sont disponibles toute la journée pour le contrôle du poids non officiel.

Pour les combattants qui **N'ONT PAS** participé aux épreuves individuelles, le poids doit être à l'inférieur de la limite de poids de leur catégorie. Les combattants qui ont participé à la compétition individuelle auront droit à une tolérance de 2 kg.

Athletes who participate in the individual competition.

-78 kg, +78 kg → +70 kg teams

-100 +100 kg → +90 kg teams

DO NOT NEED TO WEIGH-IN

TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu avant le bloc final le **samedi** (heure et lieu voir le programme).

Au moins un délégué de chaque fédération nationale doit assister au tirage.

Les quatre (4) meilleures équipes dans le classement mondial des équipes, seront éliminés dans le tirage au sort.

CONFIRMATION DE LA LISTE DE L'ÉQUIPE

La confirmation finale de la liste des équipes sera faite le samedi pendant la période annoncée dans la salle de compétition. Le responsable de l'équipe doit signer la liste finale.

En cas de blessure au cours de la compétition dans les catégories de poids individuelles qui combattent le samedi, le remplacement de l'athlète blessé sera accepté avant la pesée pour les équipes samedi soir.

ALIGNEMENT DES ÉQUIPES

Avant chaque round, le chef de l'équipe doit présenter la liste d'engagement de l'équipe au Directeur sportif. À chaque rencontre il/elle a le droit de remplacer un ou plusieurs combattants par d'autres de la catégorie de poids correspondantes ou de la catégorie immédiatement inférieure.

Tous les combattants alignés dans la liste de l'équipe pour la rencontre présenté au Directeur Sportif et au responsable du tapis doivent combattre. Si un combattant ne combat pas, l'équipe perdra par disqualification !



39eme Championnats d'Afrique de Judo

Un combattant qui s'est présenté lui-même pour le combat et ne combat pas, il perd le droit de participer à l'événement.

Si une équipe ne se présente pas pour un match, l'autre équipe sera déclarée gagnante 5 - 0.

DECISION

Si à la fin du match il n'y a pas au moins une différence d'un waza ari entre les deux combattants, le combat se poursuivra selon la règle du Golden Score.

Le nombre de combats gagnés décidera de l'équipe gagnante.

Dans le cas d'égalité du nombre de combats gagné et de points, une catégorie sera tiré au sort pour golden score immédiat.

Les scores seront donnés comme suit : - Ippon Gachi, SogoGachi, FusenGachi, KikenGachi : 10 points

- Waza-ari : 1 points

- Shido : 0 point

RECOMPENCES

L'organisateur doit fournir pour la cérémonie de remise des médailles :

- Première place : 1 Trophée & 12 médailles d'or
- Deuxième place : 1 Trophée & 12 médailles d'argent
- 2 Troisième place : 2 trophées & 24 médailles de bronze

CONTROLE ANTIDOPAGE

Le test de dopage sera effectué selon le manuel médical de l'UAJ. Une catégorie de poids est tirée au sort pour les hommes et une autre pour les femmes. Chaque combattant de l'équipe prend part au tirage au sort. Le gagnant de la médaille d'or et un autre médaillé tiré au sort, sont testés. En cas de non-combat de cette catégorie de poids, la catégorie de poids immédiatement supérieur ou inférieure de la même équipe sera testée - Deux (2) tests pour les messieurs et deux (2) tests pour les dames.

HOTEL OFFICIEL

Tous les participants et délégués, qui doivent être accrédités, doivent réserver leur hébergement par les organisateurs.

Un séjour minimum de 3 nuits est obligatoire.

Pour les athlètes, entraîneurs, arbitres, médecins et fonctionnaires, le comité d'organisation réserve des hôtels de différentes catégories, tous en chambre avec petit déjeuner, demi-pension ou pension complète. Les tarifs indiqués sont en Euro par personne / par nuit et comprennent le petit déjeuner, les taxes et la TVA.



39eme Championnats d'Afrique de Judo

Hotel	Standing des Chambres	Pension Complete (prix par personne/par nuit)	
		Simple	Double
Hotel Carthage Thalasso ***** 	Standard	190€	170€
El Mouradi Hotel ***** 	Standard	175€	130€

La réservation d'hôtel est obligatoire (Formulaire 3) doit être envoyé au comité d'organisation avant le **25 mars 2018**. Les réservations seront traitées strictement en fonction de la date de réservation. Au cas où l'hôtel est complet, la fédération sera informée et invitée à faire une nouvelle réservation. Les réservations sont confirmées seulement après avoir reçu au moins 50% du coût total de l'hébergement qui doit être envoyé à notre compte bancaire avant le **28 mars 2018**, sinon l'hébergement ne peut être garanti pour votre délégation.

Si une fédération n'effectue pas de réservation d'hôtel avant le **25 mars 2018**, elle aura à payer une **surtaxe de 10 %** du montant de la facture (en cas de virement bancaire ou en cas de paiement en espèces !).

POLITIQUE D'ANNULATION

Jusqu'à 30 jours avant l'arrivée : remboursement complet

De 30 à 15 jours avant l'arrivée : 50 % de remboursement

14 jours ou moins avant l'arrivée : pas de remboursement



39eme Championnats d'Afrique de Judo

Détails de compte :

Nom du titulaire du compte : FEDERATION TUNISIENNE DE JUDO
Nom de la banque : BANQUE DE TUNISIE
Adresse de la banque : 8 Allee d'Ariana, El Menzah 1, 1004
Détails de paiement : Nom de la Federation
Numéro de compte : TN590500300000732056308
SWIFT : TN590500300000732056308 TBKTNNT

Tous les frais bancaires et les frais de transfert d'argent doivent être payés par la Fédération concernée.

Si une fédération ne peut effectuer le virement bancaire, le paiement en espèces sur place est accepté. Dans ce cas, les organisateurs doivent être informés à l'avance et le paiement doit être effectué en fonction de la réservation d'hôtel effectuée.

Le paiement sur place par la carte de crédit sera accepté.

En cas de surcoûts résultant du séjour à l'hôtel, les dommages à la propriété de l'hôtel ou lieu de compétition causés par les membres d'une délégation, la fédération nationale responsable sera responsable de régler la facture des dégâts présentés par le comité organisateur.

TRANSPORTS

Aéroport le plus proche : AÉROPORT DE TUNIS CARTHAGE

L'organisation locale se chargera du transport de l'aéroport à l'hôtel officiel et au Lieu de compétition durant la compétition. Le transport sera fourni seulement pour ceux qui sont logés par l'organisation.

VISA

Les organisateurs apporteront de l'aide pour les combattants et officiels à obtenir des visas d'entrée. Veuillez indiquer toutes les informations nécessaires dans les lettres d'invitation de visa et communiquez aux organisateurs le **formulaire 6 de visa** et une copie du passeport avant le **25 Mars 2018**.

LE JUDO GI

JUDO GI AUTORISE

Tous les judokas doivent utiliser le Judogi approuvé par l'IJF (label rouge seulement autorisé). Tous les fournisseurs de Judogis IJF sont autorisés (voir liste des fournisseurs officiels www.ijf.org →).

LE JUDO GI

Il sera contrôlé avec un Sokuteiki avant le combat. Chacun des articles d'habillement de la compétition (veste, pantalon et ceinture) doit avoir l'étiquette de la FIJ officiel, qui sera contrôlé avec un lecteur optique (ceintures de couleur n'ont pas besoin d'avoir l'étiquette de l'IJF).

La veste et le pantalon doivent être de la même marque (Les ceintures peuvent être d'une autre marque).



39eme Championnats d'Afrique de Judo

DOSSARD

Chaque compétiteur participant à l'événement de l'UAJ est tenu d'avoir cousu sur le dos de son Judogi, le dossard officiel comportant son nom et l'abréviation de son Comité National Olympique. Le dossard peut être commandé auprès de : <http://www.ijfbacknumber.com/> ou <http://www.mybacknumber.com/> (Attention : la production et la livraison peut prendre environ 4 semaines). Le dossard du sponsor (si nécessaire) sera donné au chef de délégation lors de l'inscription, les athlètes peuvent le coller eux-mêmes à l'arrière du judogi à l'aide de la colle spéciale.

MARQUAGE ET PUBLICITE

L'espace sur les bandes d'épaule (25cm x 5 cm à droite et à gauche) et sur les bras (10cm x 10cm à droite et à gauche) peut être utilisé pour les sponsors de la Fédération ou les fournisseurs de Judoka ou AJU, MAIS pas pour tout autre fournisseur de Judogi.

L'espace sur la droite de la poitrine (5cm x 10cm) peut être utilisé par les fédérations et leurs judokas pour leurs propres sponsors. Le logo d'une marque de Judogi peut uniquement être utilisé, si elle correspond avec la marque de Judogi, lui-même et s'il est d'un fournisseur de l'UAJ.

Veillez noter : Sur tous les espaces publicitaires, il est strictement interdit de promouvoir le tabac, l'alcool, les substances figurant dans le code antidopage, ou de tout produit ou service contraire à la moralité publique.

L'espace sur le **côté gauche de la poitrine** (10cm x 10cm) peut être utilisé pour les couleurs nationales ou de l'emblème national correspondant au code du CIO sur le dossard (les emblèmes régionaux ne sont pas admis).

Toutes les autres marques sur le judogi comme les logos des marques, nom du judoka, etc. doivent se conformer à l'IJF Judogi (voir Règles IJF SOR annexe C).

Des informations détaillées sont disponibles sur <http://www.AJU.net/statutes>.

Important :

- Si un athlète ne respecte pas les règles du judogi l'athlète ne sera pas autorisé à passer le contrôle de judogi, et l'entraîneur responsable de l'athlète sera suspendu pour le reste de la journée de compétition
- L'organisateur n'est pas obligé de fournir des Judogi de réserve au contrôle de Judogi, mais l'athlète est autorisé à se présenter avec un autre Judogi approuvé par l'IJF, en respectant la règle de Sokuteiki (et sans dossard) - dans ce cas aucun entraîneur ne peut aller avec cet athlète sur le tapis
- En cas d'infraction répétée, l'entraîneur sera suspendu pour le reste de la compétition.

L'ARBITRAGE

SELECTION ET ENREGISTREMENT DES ARBITRES

La Commission d'arbitrage de l'AJU sélectionnera les arbitres de ces championnats par nom, en fonction des résultats de la liste de classement actuelle. Les Fédérations participantes aux compétitions de l'UAJ et de la FIJ sur le continent Africain doivent inscrire les arbitres actifs qui ont un niveau UAJ 'B', 'A' ou IJF'B' et IJF 'A' et qui par ailleurs ont une carte UAJ ou FIJ.

Les frais de voyage et de séjour des arbitres sont au frais de propre fédération.

Après la nomination des arbitres, la fédération doit confirmer la participation à l'UAJ dans le délai indiqué dans la lettre. En outre, l'arbitre doit être saisi par sa fédération comme chaque autre délégué dans **JUDOBASE** La réservation d'hôtel doit être faite par la fédération nationale.

REUNION DES ARBITRES



39eme Championnats d'Afrique de Judo

Une réunion d'arbitrage est prévue la veille du premier jour de compétition - juste après le tirage au sort. L'heure et le lieu sont indiqués dans le programme. La participation à la réunion des arbitres est strictement obligatoire.

REGLES D'ARBITRAGE

La compétition se déroulera selon les règles et les codes sportifs de la F.I.J. et de l'UAJ.

LE SALUT

- Les participants ne doivent pas se serrer la main AVANT le début du combat.
- Lorsque les athlètes quittent le tapis, ils doivent porter judogi de façon appropriée et ne sont pas autorisés à sortir une partie du judogi ou de la ceinture avant de quitter l'aire de combat.

JURY DE L'UAJ

Le jury n'est pas un jury d'appel. Il peut être consulté par les arbitres en cas de difficulté. Les compétiteurs ou le représentant de leur délégation ne peuvent en aucun cas consulter le jury. Aucune protestation contre les décisions des arbitres ne sera acceptée.

RETRAIT POUR BLESSURE

Lors des éliminatoires

- si la responsabilité de la blessure ne peut être attribuée à l'un des combattants, le combattant blessé perd le combat.
- si la responsabilité de la blessure est attribuée à l'un des combattants, l'autre sera déclarée vainqueur. Le combattant responsable de la blessure ne sera pas en mesure de participer au repêchage.
- En cas de retrait, le combattant ne peut pas se présenter aux combats suivants.
Lors des finales ou demi-finales

HANSOKUMAKE DIRECT

Dans le cas d'un Hansokumake contre l'esprit du judo, une décision sera prise conjointement par la commission sportive et la Commission d'arbitrage de l'UAJ. Dans ce cas, le judoka ne recevrait pas de médaille, ni de points de classement pour cette compétition.

Remarque : Un combattant qui a été déclaré perdant par blessure peut continuer la compétition. Un combattant qui a été sanctionné par un Hansokumake direct contre l'esprit de notre sport, ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition.

COACHING

Le Code de conduite des entraîneurs tel que défini par le code Sportif et de l'Organisation et Règlement de la FIJ, article 9.6, seront strictement appliqués, y compris le code vestimentaire.

- Les entraîneurs ne sont pas autorisés à donner des indications pour les combattants alors qu'ils se battent.
- Les entraîneurs sont autorisés à donner des indications à leurs athlètes, seulement pendant la durée de la pause (après matre).
- Après que la pause est terminée, et que le combat reprend (hajime), les entraîneurs doivent garder le silence.
- Si un entraîneur ne suit pas ces règles, elle/il peut être expulsé de l'aire de compétition.
- Si les entraîneurs persistent avec un tel comportement l'accréditation de l'UAJ leur sera retirée pour la journée. Si l'entraîneur persiste avec ce comportement à l'extérieur de l'aire de compétition, il/elle pourrait être pénalisée plus tard.



39eme Championnats d'Afrique de Judo

LA RESPONSABILITÉ DES FÉDÉRATIONS

CERTIFICAT MEDICAL

Le certificat de genre et le certificat médical des combattants ne sont pas nécessaires. Les combattants seront en compétition sous l'entière responsabilité de leur Fédérations.

ASSURANCE

Chaque fédération est responsable de l'assurance de ses compétiteurs contre «les blessures et le risque de tiers (responsabilité civile)» pendant la période des championnats. L'Union Africaine de Judo décline toute responsabilité dans ce sens.

Attitude des concurrents

Les fédérations sont responsables vis-à-vis de l'UAJ concernant l'attitude générale de leurs compétiteurs.

DROIT D'ATHLETES

Les fédérations ont la responsabilité d'avoir obtenu de l'UAJ, les droits pour utiliser l'image du compétiteur, selon qu'il le juge nécessaire pour la promotion du sport.

Ni l'organisateur de l'événement, ni l'Union Africaine de Judo (ni aucun de ses officiels ou membres) ne seront responsables de toute blessure personnelle, ni de toute perte ou dommage causé à votre propriété découlant de votre participation et voyages en relation avec ces événements.

PRINCIPE FONDAMENTAL

Toutes les fédérations nationales, officiels, entraîneurs et athlètes participant à cet événement doivent respecter et accepter l'autorité des officiels de l'UAJ, les règles et les statuts de la Fédération internationale de judo et de l'Union africaine de judo. Les personnes réputées avoir agi contre l'UAJ ou la FIJ, leurs principes ou leurs buts seront assujettis à la suspension ou à l'expulsion de l'événement et / ou à l'annulation de leurs cartes d'accréditation

CEREMONIES ATTRIBUTION

Tous les compétiteurs ayant remporté une médaille doivent assister à la cérémonie pour recevoir leur médaille en personne. Si un compétiteur est absent lors de la cérémonie sans raison valable, il/elle perdra le droit d'avoir la médaille. Il est strictement Interdit aux compétiteurs sur le podium d'apporter des drapeaux nationaux ou l'identification similaire autre que celle représentée de façon régulière sur leur équipement. Toute manifestation de signe religieux, politique, personnel ou commercial est interdite, le port du chapeau ou toute autre couverture de la tête est strictement interdit.